

# Comment se créer un compte sur "Mon Espace Tennis" FFT ?

Afin de pouvoir accéder au site de réservation des terrains ADOC, vous devez vous créer un compte sur mon espace tennis.

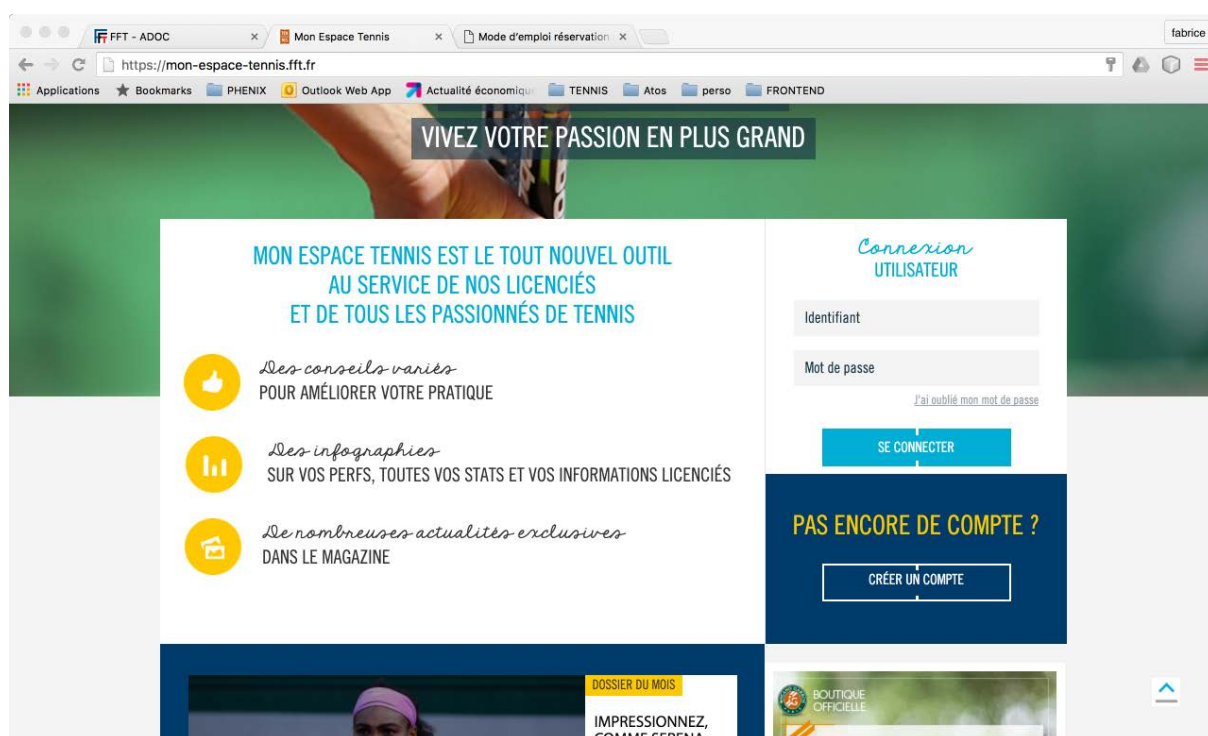
Munissez-vous de votre licence et suivez les étapes décrites ci dessous pour créer votre compte.

Vous ne connaissez pas votre numéro de licence ? Appelez le club ou envoyez-nous un mail !

**Connectez-vous au site de la FFT :**

**<https://mon-espace-tennis.fft.fr>**

**Cliquez sur « Créer un compte »** dans le bloc « *Pas encore de compte ?* » à droite



Répondez aux 2 questions par "oui" pour la licence puis "non", je n'ai pas encore d'espace.

## CRÉER VOTRE COMPTE MON ESPACE TENNIS

ÉTAPES 1 2 3

Merci de répondre à ces questions afin de faciliter la création de votre compte

ÊTES-VOUS OU AVEZ-VOUS ÉTÉ LICENCIÉ ?

☒ OUI ☐ NON

AVIEZ-VOUS UN COMPTE SUR L'ESPACE LICENCIÉ ?

☐ OUI ☒ NON

Renseignez les informations comme elles apparaissent sur votre licence

## FORMULAIRE DE CRÉATION DE COMPTE LICENCIÉ

|                     |              |
|---------------------|--------------|
|                     | VOUS         |
| Civilité *          | Sélectionner |
| Nom *               |              |
| Prénom *            |              |
| Date de naissance * | xx/xx/xxxx   |

Vous trouverez le numéro de licence et la lettre clé sur votre attestation de licence :

**2251803 L** (Date de rattachement au club : 01/09/2015)  
**H 40 (19/2) EQ 15/2 (15/1 - 2014)**  
**JA:JAE1-JAT1**

Licence valable jusqu'au 30/09/2016

**SAINT MAURICE (TENNIS)**  
**17 01 0050**

Attestation éditée le 01/08/2016 à 22:13

**CONTRAT D'ASSURANCE GMF : N° F097594.016C**

En tant que licencié à la FFT, vous bénéficiez d'une assurance responsabilité civile et de garanties individuelles accident à l'occasion de la pratique du tennis. Celle-ci étant limitée, il est conseillé de souscrire des garanties complémentaires. Vous trouverez toutes les informations relatives à ce contrat d'assurance et aux garanties complémentaires sur :

- le site Internet de la FFT <http://www.fft.fr/fft/la-licence/la-licence-une-solution-avantageuse>
- l'affiche présentée dans le club;
- ou en appelant l'AIAC au n° vert : 0 800 886 486.

En cas d'accident, vous devez remplir le formulaire de déclaration d'accident en ligne accessible via le site Internet [www.fft.fr](http://www.fft.fr).

**Retrouvez Mon Espace tennis sur**  
<https://mon-espace-tennis.fft.fr/>

# ATTESTATION DE LICENCE 2016

**INFORMATIONS SUR LE CERTIFICAT MÉDICAL**

L'obtention d'une première licence FFT est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis et/ou du beach tennis et/ou du padel. La demande de licence mentionne s'il s'agit d'une première demande.

La participation à une compétition officielle (championnat, tournoi, tournoi interne, ...) est subordonnée à la production d'un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis et/ou du beach tennis et/ou du padel en compétition délivré par un médecin du choix du licencié. Il doit être rédigé en français.

Le licencié devra présenter ce certificat ou sa copie (version papier ou version numérique) au juge-arbitre de l'épreuve à laquelle il participe. La seule présentation de la licence ne pourra en aucun cas permettre la participation à une compétition officielle.

Les jeunes de moins de 12 ans désireux de participer à des épreuves dans une catégorie supérieure doivent présenter au juge-arbitre une autorisation de surclassement accordée par le CTR de la ligue d'appartenance. Les jeunes de 13 et 14 ans doivent, pour participer aux compétitions en catégorie seniors, être en possession d'un C.M.N.C.P.T.C. daté de moins de 6 mois. Articles 193-194 et 201 des règlements sportifs de la FFT.

**TENNIS**  
FÉDÉRATION FRANÇAISE

**BNP PARIBAS**  
La banque d'un monde qui change

**ENGIE**

Saisissez votre email,

**Choisissez votre identifiant**, ainsi que le **mot de passe** (ne le perdez pas), Répondez à la question personnelle, celle-ci vous sera demandée si jamais vous perdez votre mot de passe

Renseignez votre numéro de licence

puis « **Créer compte** ».

VOS ACCÈS

Courriel (email) \*

Identifiant \*

6 caractères minimum

?

Mot de passe \*

?

Confirmer le mot de passe \*

Question personnelle \*

Sélectionnez votre question

⌵

Réponse personnelle \*

VOTRE LICENCE

N° de licence

?

\* Champs obligatoires

ANNULER

CRÉER COMPTE

[CNIL informations](#)

**Félicitations** ! Votre compte du licencié est créé, et vous pourrez avec ce même identifiant et mot de passe vous connecter au logiciel de réservation des courts.

Vous recevrez un courriel à l'adresse mail que vous venez de renseigner avec votre mot de passe.

Vous pouvez à tout moment modifier votre mot de passe en vous connectant à votre espace , rubrique « *Mon compte* » puis « Editer mon profil » .